

## ARRÊTÉ MUNICIPAL AUTORISANT UNE RÔTIE DE CHÂTAIGNE LE DIMANCHE 29 OCTOBRE 2023

### ARRÊTÉ n° 2023/55

Pétitionnaire : Association LE COMITE DE QUARTIER DE MELAS

Le Maire de la Commune de LE TEIL ;

Vu les articles L.2212-1 et suivants, L.2213-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux pouvoirs de police du Maire ;

Vu la demande de l'Association LE COMITE DE QUARTIER DE MELAS pour organiser une rôtie de châtaignes « La Castagnade » le dimanche 29 octobre 2023 sur la Place Mirabel ;

Vu les articles du Code de la Route ;

Vu l'avis favorable de la Police Municipale ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité de la manifestation ;

### ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : LE COMITE DE QUARTIER DE MELAS est autorisé à organiser une rôtie de châtaignes « La Castagnade » le dimanche 29 octobre 2023 sur la Place Mirabel

**Article 2** : La circulation et le stationnement des véhicules sont interdits sur la Place Mirabel le dimanche 29 octobre 2023 de 08h00 à 15h00.

**Article 3** : La signalisation interdisant le stationnement sera mise en place et maintenue par les services techniques municipaux sous la responsabilité du pétitionnaire.

**Article 4** : Cet arrêté prendra effet à compter de sa réception en Préfecture et de sa publication en Mairie.

**Article 5** : L'ampliation du présent arrêté sera adressée pour exécution chacun en ce qui le concerne :

Au Pétitionnaire ;

À Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie de LE TEIL ;

À La Police Municipale ;

Et pour information :



À Monsieur le Commandant du Centre de Secours du TEIL,

Au Centre Technique Municipal,

À l'Office de tourisme,

Fait à Le Teil, le 19 octobre 2023

Le Maire,



Olivier PEVERELLI